

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS Maison de Pays 24440 BEAUMONT DU PERIGORD</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUMONTOIS</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 30 Présents : 25 Votants : 25 Pour : 25</p>	<p>L'an deux mille huit, le 12 avril, le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de José Daniel, Président.</p> <p>Date de convocation : 7 avril 2008</p>
<p><b>PRESENTS</b> : Annick CAROT, Laurent GUIMBERTEAU, Dominique MORTEMOSQUE, Gabriel VIDAUD, Bernard BESLIN, Pierre VALLERON, Gérard ROUSSELY, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Françoise TARJAC, Michel CARRIERE, Claude CHASTENET, Daniel SEGALA, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Marie-Line BOISSERIE, Claude ISSARTIER, Daniel GRIMAL, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, Annie CLAVEL, Marise BALSE, Thierry PIMOUGUET.</p> <p><b>ABSENTS</b> : Pierre BONAL, Jacques CHASTANET, Alain MERCHADOU, Jean-Marie SELOSSE, José DANIEL.</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Daniel SEGALA</p>	
<p><b><u>OBJET :</u></b>  <b><u>Indemnité du Président</u></b></p>	<p>José Daniel, le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que selon l'article L 5211-12 du CGCT, ils doivent fixer l'indemnité du Président.</p> <p><b><i>Le Président s'absente de la séance, le temps pour le Conseil de délibérer sur l'indemnité le concernant, le Vice-président Dominique Mortemousque préside alors l'assemblée :</i></b></p> <p>Le Conseil Communautaire, à l'unanimité : Vu l'article L 5211-12 du Code général des collectivités territoriales, Vu l'article R 5214-1 du CGCT,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fixe</b> l'indemnité du Président en référence au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut 1015/majoré 821 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, au taux maximal de 41,25 %, soit un montant maximal mensuel brut de 1 543,80 €.</li> </ul>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en sous-Préfecture le : 22 AVR. 2008</p> <p>Publié ou notifié Le : 24 AVR. 2008</p>	<p>Ainsi fait et délibéré les jour,mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Beaumont du Périgord, le 14 avril 2008</p> <p>Le Président, José Daniel</p>   